



Montréal 



ÉCRIVAIN/ILLUSTRATEUR JEUNESSE EN RÉSIDENCE À L'ÉCOLE

Présentation du programme

2017-2018

**Conseil des arts de Montréal
Une école montréalaise pour tous
Communication-Jeunesse**

Le Conseil des arts de Montréal (CAM), par l'intermédiaire de son programme de résidences, s'associe à *Une école montréalaise pour tous*, programme du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et à Communication-Jeunesse pour offrir trois résidences d'une durée de trois mois chacune à un écrivain ou à un illustrateur jeunesse dans une école primaire desservie par le programme *Une école montréalaise pour tous*, et ce, à compter de l'hiver 2018.

1- OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

La résidence jeunesse à l'école est une résidence de création qui s'accompagne d'un projet de médiation culturelle. Cette résidence est développée en fonction des objectifs suivants :

1- Permettre à un créateur jeunesse qui a publié au moins deux (2) livres en littérature jeunesse de prendre contact avec son public tout en résidant dans l'école et en :

- réalisant un projet artistique littéraire de concert avec les élèves;
- poursuivant son propre travail de création grâce à la rémunération qu'il recevra pour cette résidence.

2- Familiariser le personnel enseignant et les élèves avec le processus de création littéraire.

3- Permettre à un écrivain jeunesse d'entrer en contact avec une école.

2- DESCRIPTION DE LA RÉSIDENCE

La résidence s'étale sur trois (3) mois, soit de la mi-janvier 2018 à la mi-avril 2018. Le créateur qui occupera cette résidence se rend disponible pour dix (10) heures par semaine dont cinq (5) doivent être faites à l'école même, dans un espace qu'on aura aménagé pour lui.

Il est à noter que les écoles participantes de cette édition ont été déterminées par les intervenants d'*Une École montréalaise pour tous* à partir des critères suivants :

- l'intérêt et la motivation à accueillir un auteur ou un illustrateur en résidence
- le cycle scolaire ciblé
- le nombre de classes participantes (maximum 4 classes)
- espace disponible pour l'artiste
- l'adhésion de la direction pour des rencontres de planification

Les résidences 2018 se dérouleront à :

École des Nations
Groupe : 3e cycle

École Lucille-Teasdale
Groupe : 1er cycle

École Saint-Noël-Chabanel, annexe
Groupe : 3e cycle

Chaque créateur jeunesse professionnel intéressé doit soumettre un projet de médiation culturelle à réaliser à l'une des trois écoles. C'est donc principalement en fonction de la pertinence de ce projet que le créateur sera choisi.

3- AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE

La subvention offerte au créateur sera de 10 000 \$, 5 000 \$ venant du Conseil des arts de Montréal (par l'intermédiaire de son programme de résidences) et 5 000 \$ venant du MEES.

4- CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Tout créateur qui veut soumettre sa candidature à une des résidences doit répondre aux exigences suivantes :

- être un écrivain ou un illustrateur professionnel, soit avoir publié au moins deux livres en littérature jeunesse chez des éditeurs reconnus et agréés;
- résider sur l'Île de Montréal.

Les écrivains et les illustrateurs qui seraient à l'emploi de la Commission scolaire de Montréal, du Conseil des arts de Montréal ou de Communication-Jeunesse ne peuvent soumettre un dossier.

5- ÉVALUATION DES DEMANDES

Le Conseil des arts de Montréal en concertation avec le MEES, Communication-Jeunesse et chacune des écoles participantes procédera à une évaluation des demandes soumises selon les principaux critères d'évaluation suivants :

- les publications antérieures;
- la qualité artistique et didactique du projet de médiation culturelle présenté;
- l'apport à l'école et aux élèves;
- la capacité de l'écrivain de mener à terme son projet.

6- MARCHE À SUIVRE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

Tout créateur qui désire soumettre sa candidature doit faire parvenir le résumé de son projet, accompagné d'un curriculum vitae, en précisant l'école de son choix. Il peut également inclure à sa demande d'autres documents qu'il jugerait pertinents : dossier de presse, principales réalisations concernant le projet de médiation culturelle présenté, lettres d'appui, etc.

7- DATE D'INSCRIPTION

La date limite d'inscription à la résidence jeunesse à l'école est le **3 novembre 2017**.

8- OBLIGATION DU CRÉATEUR

Le créateur jeunesse qui aura occupé la résidence devra rédiger un rapport, type bilan, de son expérience. Le rapport devra rendre compte du projet de médiation à l'école (démarche et résultats) de l'apport de la résidence dans la démarche personnelle du créateur ainsi que la participation des membres du personnel scolaire à évaluer les effets de la résidence dans leur milieu. La date limite de dépôt du bilan est la deuxième semaine de mai 2018.

9- RENSEIGNEMENTS

Pour déposer un dossier de candidature ou pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec :

Anne-Marie Fortin
Responsable des communications
Communication-Jeunesse
1685, rue Fleury Est, bureau 200
Montréal (Québec)
H2C 1T1

514-286-6020, poste 301
am.fortin@communication-jeunesse.qc.ca